

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

17, avenue de Villamont, 1005 Lausanne

No 222

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 12 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Septembre 1982

Le Bureau fédéral de statistique (en français : des statistiques, car la statistique est une science) a édité, à l'intention des administrations publiques de Suisse, une nomenclature des pays où la Côte d'Ivoire figure sous le nom d'*Elfenbeinküste*...!

(Cité par « La Romandie », journal de l'Association romande de solidarité francophone)

## « Division 1 »

Il y a plusieurs années que l'armée suisse, accentuant sa germanisation, a remplacé par du français fédéral la façon normale de désigner les unités : « division mécanisée 1 » pour 1<sup>re</sup> div. mécanisée ; « compagnie 4 » pour 4<sup>e</sup> compagnie ; « régiment d'infanterie 3 » pour 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie ; etc.

La presse a platement emboîté le pas. Mais il n'est pas trop tard pour réagir. Si la presse romande, à commencer par les agences, utilisaient systématiquement les tournures correctes, on reviendrait bientôt à la situation antérieure.

(Défense du français, No 222, septembre 1982)

## « de la Suisse »

Que penser d'appellations telles que celles-ci : « Conférence des directeurs des écoles professionnelles et de métiers *de la Suisse* » ; « Société pédagogique *de la Suisse romande* » ?

La première a sans doute été traduite de l'allemand, le génitif étant reproduit littéralement (*der Schweiz*). Mais on doit la seconde à des enseignants romands... Aurai-ils l'idée d'appeler l'Institut de France « Institut de la France » ?

Ces autres appellations, elles, sont correctes : Conférence des chefs de l'orientation de Suisse romande et du Tessin ; Conférence des directeurs d'écoles de commerce de Suisse.

(Défense du français, No 222, septembre 1982)

## Bénéficiaire

« Comment expliquer cet essor, si l'on songe qu'un tiers seulement des remontées mécaniques suisses sont *bénéficiaires* ? » (A.I.R. 10 VI)

L'auteur de ce jargon voulait dire : font du bénéfice.

Bénéficiaire : 1. (n. et adj.) : personne qui bénéficie d'un droit ou d'un avantage ; 2. (adj.) : qui a rapport au bénéfice commercial ; une marge bénéficiaire.

(Défense du français, No 222, septembre 1982)

## Coursier

Il existe dans la presse romande un chroniqueur sportif, particulièrement féru de « petite reine », qui s'obstine à parler des coureurs cyclistes en les appelant des *coursiers*...!

Ce mot a deux sens bien précis : 1. Grand et beau cheval (dans le style poétique ou pompeux) ; 2. Employé qui fait les courses.

On ne voit pas très bien le rapport...

(Défense du français, No 222, septembre 1982)

## Relâche

« Il aura fallu l'intervention d'une députée pour que le Conseil d'Etat s'avise que les « relâches » *vaudoises* de 1983 coïncident avec une semaine de vacances dans les cantons de... » (*Touring* 12 VIII).

Dans le sens d'interruption d'une activité fatigante, et de suspension de représentations théâtrales, ce mot est masculin : il ne s'accorde jamais le plus petit relâche ; les relâches sont fréquents dans ce théâtre.

Au sens d'escale d'un bateau, le mot est féminin : une agréable relâche pour les matelots.

(Défense du français, No 222, septembre 1982)

## ès

« Il conviendrait de se demander si le Jura n'est pas le berceau d'entraîneurs maîtres *ès tactique*. (« Journal de Genève » 23 VIII).

Il s'agit d'une contraction de « en les », qui se retrouve dans quelques locutions : docteur *ès sciences* ; licencié *ès lettres*. On l'emploie parfois par badinage ou ironie : « Il n'y a pas de canton qui n'ait sa douzaine de docteurs *ès vignes* » (R. Bazin).

Il va de soi que « *ès* » ne peut pas précéder un mot au singulier.

(Défense du français, No 222, septembre 1982)